



RENCONTRES DES PROFESSIONNELS RH DE SSTI

Retour sur le webinaire RH du 9 décembre 2020

Avec une centaine de participants, le webinaire proposé par la Commission RH de Présanse a permis de revenir sur les actualités RH des SSTI et notamment sur les enjeux autour de la formation professionnelle.



Nouveauté : une formation pour les présidents des SSTI

L'Afometra crée une formation courte et à distance pour les présidents des Services de santé au travail interentreprises.

Le mandat d'un président d'association est exigeant, en particulier dans la Santé au travail, du fait de l'environnement réglementaire complexe et des attentes en pleine évolution vis-à-vis des Services de santé au travail interentreprises.

C'est pourquoi l'Afometra a créé un court module de deux demi-journées, exclusivement à distance, dont l'objet est de consolider les bases de connaissances des présidents, qu'ils soient en exercice depuis longtemps ou, à l'inverse, débutants dans la fonction.

L'Afometra reviendra rapidement vers les Services afin de proposer une organisation peut-être régionale de ces formations, permettant, par ailleurs, un échange entre pairs.

Pour plus d'informations, merci de contacter nos assistantes de formation (info@afometra.org).

Retrouvez la fiche programme sur www.afometra.org



Le secteur dans lequel évoluent les Services de santé au travail interentreprises est confronté à plusieurs défis et enjeux, tels que la pyramide des âges, la transformation des métiers en lien avec l'évolution des besoins des entreprises adhérentes aux SSTI, le besoin de renforcer l'attractivité des métiers dans les SSTI, l'impact des évolutions numériques sur les métiers....

La formation est un outil incontournable pour accompagner ces évolutions, alors même que la réforme issue de la loi Avenir du 5 septembre 2018 a considérablement réduit les financements pour les entreprises. L'application de cette réforme suscite ainsi de nombreux questionnements, notamment sur l'optimisation des coûts.

Sur le plan conventionnel, les partenaires sociaux de la branche représentant les SSTI négocient actuellement un nouvel accord sur la formation. L'opportunité de créer une contribution conventionnelle est à l'étude, ainsi que les leviers pour optimiser le financement de la formation au sein des SSTI.

Par ailleurs, il a été précisé lors de ce webinaire que l'extension de l'accord conclu sur le dispositif Pro-A permettait désormais à l'OPCO Santé de prendre en charge certaines formations. Par exemple, la formation permettant l'évolution du métier de

secrétaire médicale vers celui d'ASST peut désormais faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre du dispositif de la pro-A.

Deux représentantes de l'OPCO Santé ont également apporté des précisions sur les possibilités de co-financement, l'intérêt pour les SSTI de verser une contribution conventionnelle et/ou volontaire, ainsi que sur l'offre de service disponible pour tous les adhérents de l'OPCO (formations à distance, appui à l'ingénierie de formation...). ■

Pour en savoir plus :

► Les supports sont disponibles dans l'espace Adhérents.

Dans la branche représentant les SSTI

■ **Apprentissage: Les coûts contrats? : liste « validée » par France Compétences**
La réforme de la formation professionnelle confie aux branches professionnelles la responsabilité de fixer les niveaux de prise en charge pour chaque certification (« coût-contrat »).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, les OPCO prennent en charge le financement des contrats d'apprentissage sur la base de « coût contrat » qui a été défini par la branche professionnelle représentant les SSTI.

Pour les SSTI, des coûts contrats ont d'ores et déjà été « validés » par France Compétences et d'autres doivent encore faire l'objet d'ajustements.

Ce que l'on sait de vous

Des éléments de notre étude de besoins réalisée fin 2019, de nos enquêtes flash de avril et juin 2020, et des remontées de nos équipes régionales

- Une réforme de votre activité en cours avec des impacts de type regroupements
- Un manque d'attractivité et de notoriété du secteur
- Des conditions d'emploi favorables
- Des salariés fortement diplômés qui n'ont pas de freins à se former
- Des besoins de spécialisation pouvant aller jusqu'à la mise en place de certifications
- Des budgets formation élevés, des besoins de cofinancement
- Un faible recours à l'alternance
- Une faible appétence pour la formation digitale
- Impact de la crise sanitaire